

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 12 avril 2021

Date de la

Convocation :

8 avril 2021

Date d’Affichage :

14 avril 2021

Objet : Délibération n° 2021-059

Aménagement Bois des Ayes : attribution des travaux.

**L’an deux mille vingt et un, le douze avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : M. PONS Nicolas par Mme GUIGUES Véronique, M. CORDIER Georges par M. FAURE-BRAC Christian.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Mme AUGIER Laëtitia quitte la séance et ne participe ni au débat ni au vote de cette délibération.

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de « Restauration de l’habitat de reproduction du Tétralyre, adaptation pastorale et mise en place d’un suivi de la dynamique de la végétation avec et sans pâturage dans le Bois des Ayes » dont les principaux volets consistent sont :

- rouvrir de façon mécanique la partie la plus fermée ;
- accompagner le pastoralisme pour l’entretien de ces milieux avec un bénéfice pour l’espèce ciblée, pour le pastoralisme et pour la pression pastorale sur l’ensemble de l’alpage ;
- suivre les effets des travaux et des nouvelles modalités de pâturage sur les évolutions de cortège végétal

Il est précisé que pour ce projet, la Mairie de Villard-Saint-Pancrace en est le chef de file, et qu’il a été réalisé en concertation avec l’ONF, le Parc naturel régional du Queyras, le CERPAM, la Société de chasse communale, la LPO, Arnica montana, les éleveurs ovins et bovins,

M. le Maire propose au conseil municipal que suite à la consultation effectuée en vue de la réalisation des travaux décrits dans le projet ci-dessus et après examen des offres reçues, de retenir la proposition de prix suivante :

- **Travaux de réouverture de la strate par broyage** : Entreprise VALDOACRO TP, domiciliée à Villard St Pancrace 1 rue de la Vibourelle, pour un montant de 34 400.00 € HT.

Pour le bon déroulement de ces travaux, M. le Maire propose également au conseil municipal de retenir la proposition de l’Office National des Forêts pour une mission d’assistance technique à donneur d’ordres (ATDO) pour un montant de 4 000.00 € HT conformément au projet de convention ci-annexé.

AR PREFECTURE

005-210501839-20210412-2021_059_1-DE
Regu le 19/04/2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise désignée ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ATDO avec l'office National des Forêts.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE